



La Sidra

DE LA SEMAINE

CHAVOUOT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Bamidbar

Dans le désert du Sinaï, D.ieu demande que soit fait le recensement des douze tribus d'Israël. Moché compte 603 550 hommes en âge d'être enrôlés (de 20 à 60 ans) ; la tribu de Lévi au nombre de 22 300 hommes, d'un mois et plus, est comptée séparément. Les Léviim doivent servir dans le Sanctuaire, à la place des premiers-nés, dont le nombre était à peu près semblable au leur, qui avaient été disqualifiés par leur participation au Veau d'Or. Les 273 premiers-nés qu'un Lévi ne put remplacer durent payer une « rançon de cinq Chékèl » pour se racheter.

Quand le peuple levait le camp, les trois clans de Léviim démontaient et transportaient le Sanctuaire et le réassemblaient au centre du prochain campement. Puis ils érigeaient autour leurs propres tentes. Les Cohanim qui transportaient les ustensiles du Sanctuaire (l'Arche, la Menorah, etc.) dans les couvertures conçues à cet effet sur leurs épaules, campaient au Sud ; les Guerchonim, en charge des tapisseries et des couvertures du toit, à l'ouest ; et les familles de Merari qui transportaient murs, panneaux et piliers, au nord. Devant l'entrée du Sanctuaire, à son est, étaient disposées les tentes de Moché, Aharon et des fils d'Aharon.

Au-delà du cercle des Léviim, campaient les douze tribus, en quatre groupes de trois tribus chacun. A l'est était Yehouda (74 600 membres), Issa'har (54 400) et Zevouloun (57 400). Au sud, il y avait Réouven (46 500), Chimon (59 300) et Gad (45 650). A l'ouest, se trouvaient Ephraïm (40 500), Menaché (32 200) et Binyamin (35 400). Enfin au nord, étaient installés Dan (62 700), Acher (41 500) et Naphtali (53 400). Cette disposition était également conservée pendant qu'ils voyageaient. Chaque tribu avait son propre Nassi (prince ou leader) et son propre drapeau, portant la couleur et l'emblème de la tribu.

Nasso

En complément du recensement des Enfants d'Israël effectué dans le désert du Sinaï, un total de 8 580 Lévités, hommes entre 30 et 50 ans, est compté, pour récapituler le nombre de ceux qui se livreront effectivement à la tâche de transporter le Tabernacle.

D.ieu communique à Moché la loi de la Sotah, la femme indocile, suspectée d'infidélité envers son mari. Sont également données les lois du nazir qui renonce à la consommation de vin, laisse pousser ses cheveux et ne peut se rendre impur par le contact avec un corps sans vie.

Aharon et ses descendants, les Cohanim, sont instruits sur la manière de bénir le peuple d'Israël.

Les dirigeants des douze tribus d'Israël apportent tous leurs offrandes pour l'inauguration de l'autel. Et bien que leurs dons soient identiques, chacun est apporté un jour différent et ils sont décrits, un par un, par la Torah.

CHAVOUOT

Lundi 17 (lecture des 10 Commandements) et mardi 18 mai 2021

Suite en page 2

Edito

Chavouot, en conscience

Peut-être n'y a-t-il pas de fête plus étonnante que celle de Chavouot. Voici que nous sommes conviés à célébrer une solennité sans rite spécifique qui la caractérise ! Pourtant, tous les autres rendez-vous du calendrier juif possèdent leur marque particulière, du Choffar de Roch Hachana aux Matsot de Pessa'h. Décidément, seul Chavouot fait exception à la règle alors même qu'il est ce moment unique où D.ieu Se révèle au Peuple juif assemblé au pied du mont Sinaï et, ainsi, à l'humanité entière. Il est cet instant où l'univers fait silence devant la présence de son Créateur. Cela n'aurait-il pas mérité plus qu'un souvenir ?

Il faut le dire : la fête de Chavouot est porteuse de toute notre conscience, elle est le fondement de tout le bien en l'homme. Aussi rien ne peut la circonscire. Elle est ce jour où la Loi descend sur le monde, remisant au magasin des accessoires les caprices des tyrans et les futilités de leurs désirs. A partir de là, elle est présente et fonde la civilisation en lui donnant une référence éternelle. Elle donne ainsi à la vie un véritable enracinement que plus rien ne pourra remettre en cause. L'avènement d'une Loi est bien une révolution. De fait, toute société constituée produit sa propre violence, établissant ses contraintes et limitant tout ce qui passe sous son emprise. La Loi reçue à Chavouot émancipe enfin les créatures. Elle leur donne un nouveau champ de liberté que personne ne pourra plus leur retirer en dépit de toutes les vicissitudes de l'histoire.

Cette liberté-là, si profondément liée à la judaïté, traverse le temps. Au-delà de tout rite spécifique, c'est elle qui retentit dans les Dix Commandements. Et, lorsque ceux-ci s'élèvent, le premier jour de la fête, dans toutes les synagogues, ils donnent à entendre la voix de D.ieu qui désigne un chemin aux hommes. Et ce chemin est aussi bien précieux car il est celui de l'espoir invincible. C'est que parfois des événements arrivent que nul ne peut comprendre. Pour nous, ils viennent de survenir et ont frappé le quotidien au cœur, nous laissant désarmés. Monte alors l'interrogation ultime : pourquoi ? D'explications hasardeuses en réponses approximatives, l'inquiétude si humaine ne peut que grandir. Chavouot arrive et déclare : il existe des choses où toute tentative de réponse est sans doute vaine. Pourtant, il nous faut continuer à poser la question. Elle retentit jusqu'au Trône Divin et cela change les choses. Car c'est bien là l'enjeu : re-vivre le Don de la Torah à l'égal du premier jour. Pour le plus grand bien du monde – un monde de bien.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 06
Sortie : 22h 25

Bordeaux	21.05	Marseille	20.36	Nice	20.30
Grenoble	20.41	Montpellier	20.43	Rouen	21.13
Lille	21.10	Nancy	20.50	Strasbourg	20.44
Lyon	20.46	Nantes	21.16	Toulouse	20.53

Deauville : Entrée : 21.17 Sortie : 22.37

A partir du dimanche 9 mai 2021 Pose des Téléphones : 5h 02 Heure limite du Chema : 10h 02 Roch 'Hodech Sivan : mercredi 12 mai 2021



Chavouot :

Un sommeil troublant

Le Midrach relate que le Peuple juif dormit toute la nuit précédant le Don de la Torah et que pas même un *Pourtana* (un insecte qui pique) ne les déranga. Quand, au petit matin, le Tout-Puissant fut prêt à donner la Torah et trouva le Peuple d'Israël endormi, il Lui fut nécessaire de les réveiller et Il déclara : « Comment ! Quand Je suis venu, il n'y avait personne ? Quand J'ai appelé, il n'y eut aucune réponse ? »

C'est pour cette raison que désormais, nous observons la coutume de veiller, étudiant la Torah, toute la nuit de Chavouot, pour réparer ce sommeil de la nation juive, la nuit précédant le Don de la Torah.

Chaque récit de la Torah nous guide dans nos propres entreprises spirituelles. Ce récit qui occupe beaucoup de place dans la Torah doit certainement nous apporter autre chose qu'une observation négative sur le comportement des Juifs et nous enseigner un précepte moral d'importance.

La préparation au Don de la Torah

Des questions se soulèvent immédiatement. On sait quelle impatience animait le Peuple juif depuis la sortie d'Égypte pour recevoir la Torah. Ils comptaient les jours. Et en réponse à cette attente, D.ieu décréta la Mitsva du décompte du Omer. Et maintenant qu'on était à l'issue de ces sept semaines, on peut imaginer leur excitation ! Comment donc leur fut-il possible de dormir si profondément à la veille de cet événement tant attendu ?

De plus, le décompte des jours constituait également une préparation pour recevoir la Torah. Durant ces quarante-neuf jours, ils étaient passés par une purification spirituelle progressive jusqu'à être méritants pour la recevoir, d'autant qu'ils étaient parvenus au plus haut degré de la Compréhension. Comment donc purent-ils être plongés dans ce sommeil si profond ?

Force nous est donc de conclure que ce sommeil lui-même constitue une forme de

préparation, ce qui est confirmé par le fait que D.ieu Lui-même accomplit un miracle en empêchant les insectes de les déranger dans leur repos.

La montée de l'âme pendant le sommeil

Rabbi Chnéor Zalman statue que le niveau de compréhension et d'attachement à D.ieu le plus élevé atteint au cours de l'existence humaine, lorsque l'âme est habillée dans un corps, est absolument incomparable au niveau de l'âme avant qu'elle ne descende dans un corps, celui-ci ne pouvant appréhender un tel degré d'unification avec D.ieu. En revanche, au moment du sommeil, l'âme se détache du corps et remonte à sa source. Il ne reste alors dans le corps qu'une petite mesure de vie de l'âme. C'est pourquoi, dans ces moments, l'âme peut parvenir à une appréhension du Divin plus sublime qu'en état de veille du corps.

C'est la raison pour laquelle, une fois que le Peuple juif eut atteint le plus haut niveau spirituel, accessible à une âme dans une enveloppe corporelle, ils voulurent atteindre des élévations encore plus sublimes, en état de sommeil, pour mieux se préparer à recevoir la Torah.

Et cette immense élévation du Peuple juif, pendant leur sommeil, affecta même le monde environnant et la nature, au point qu'aucun insecte ne les dérangerait.

La Torah n'est pas dans les Cieux

Pourtant, le Tout Puissant ne fut pas satisfait de ce sommeil sublime qui ne constituait pas la préparation adéquate.

Le but de la Torah et des Mitsvot est essentiellement de servir D.ieu par l'intermédiaire du corps humain. Et c'est ainsi que l'on peut parvenir à une véritable relation avec l'essence de la Divinité.

L'importance de travailler avec son corps est telle que la Cour céleste reconnaît les décisions juridiques rendues par les érudits en Torah sur terre. Bien que leurs opinions puissent diverger des opinions célestes, le

Tout-Puissant déclare : « Mes enfants l'ont emporté sur Moi car la Torah n'est pas dans les Cieux ».

Puisque la spécificité du Don de la Torah se manifestait dans l'importance donnée au travail de l'âme **dans** un corps physique, la préparation aurait dû être du même ordre : pas de sommeil, pas de séparation entre l'âme et le corps mais un travail et un service **avec** le corps.

Descendre dans le royaume de la matérialité

Comment ce concept s'applique-t-il à nos propres entreprises spirituelles ? Certains avancent : « en quoi devrais-je être concerné par l'obscurité spirituelle du monde ? Il est bien préférable que je me retire de la mondanité, que je me concentre, dans l'isolement, à la Torah et à la prière ! Je gagnerai ainsi davantage en spiritualité ! »

C'est pourquoi on nous dit que même avant de recevoir la Torah, une telle conduite n'était pas en accord avec la Volonté divine et qu'il nous faut maintenant encore rectifier le sommeil du passé. Il est certain qu'après le Don de la Torah, notre travail spirituel doit s'effectuer dans la dynamique d'« une descente ici-bas », une descente de la spiritualité dans la matière physique. Cela peut, par exemple, se manifester dans le fait de nous préoccuper d'aider un Juif moins conscient de sa spiritualité. Et c'est précisément ainsi que l'éruddit réussit à se hisser spirituellement, comme nous le lisons dans le Talmud : « De mes élèves, j'ai appris plus que des autres ».

Là est le sens de notre coutume de ne pas dormir la nuit de Chavouot. La préparation au Don de la Torah n'est pas le sommeil, pas plus que l'élévation de l'âme et le détachement de la matérialité pour atteindre le sublime. Chaque Juif doit s'engager, avec sa propre corporalité, avec sa nature fondamentale et son rôle dans le monde matériel et ainsi se préparer à recevoir la Torah joyeusement et intérieurement, pour toute l'année.

Etude du **RAMBAM**

- DIMANCHE 9 MAI – 27 IYAR
- LUNDI 10 MAI – 28 IYAR
- MARDI 11 MAI – 29 IYAR
- MERCREDI 12 MAI – 1^{er} SIVAN
- JEUDI 13 MAI – 2 SIVAN

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

- VENDREDI 14 MAI – 3 SIVAN

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage

- SAMEDI 15 MAI – 4 SIVAN
- DIMANCHE 16 MAI – 5 SIVAN
- LUNDI 17 MAI – 6 SIVAN

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

- MARDI 18 MAI – 7 SIVAN

Mitsva positive n° 176 : Il s'agit du commandement nous enjoin-

gnant de nommer des juges et des officiers (de police) comme il est dit : « Tu institueras des juges et des officiers » dont le rôle est d'inciter le peuple à observer les lois de la Torah et d'obliger ceux qui s'écartent du chemin de la vérité à y retourner.

Mitsva négative n° 284 : C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentes

Mitsva positive n° 175 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

- MERCREDI 19 MAI – 8 SIVAN

Mitsva négative n° 282 : Il ne faut pas suivre la majorité dans les affaires capitales si ceux qui requièrent la peine [de mort] ne dépassent que d'une personne ceux qui requièrent l'acquiescement, comme il est dit « tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal ».

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif



CHE'HITA DANS LA FORÊT

Les membres du groupe qui s'étaient rendus en pleine nuit dans les villages alentour rejoignirent leurs compagnons d'infortune dans la forêt avec un véritable trésor : un poulet vivant ! C'était vraiment une trouvaille extraordinaire capable de les nourrir pendant un certain temps. L'un de ces Juifs qui se cachaient devant l'avancée allemande dans la région avait été Cho'het (abatteur rituel, dans un autre temps, sans doute une autre planète, quand on vivait normalement, sans la guerre et les pogromes...). Il s'apprêta à abattre rituellement le poulet mais un de ses amis, Reb Chlomo Dickstein l'arrêta.

Ce Reb Dickstein était né à Loutsk, en Pologne (actuellement l'Ukraine) en 1915. En 1941, la ville avait été conquise par les Nazis et, avec quelques autres Juifs, il avait réussi à fuir dans les épaisses forêts où seuls les habitants locaux pouvaient s'aventurer. Son oncle avait dirigé le petit groupe – jusqu'à ce qu'il fut tué par les Nazis lors d'une de ses expéditions nocturnes en ville pour rapporter à manger. Reb Chlomo réussit à faire cacher ses quatre enfants dans des familles chrétiennes et même dans un couvent : tous survécurent à la guerre. D'ailleurs, il avait réussi à sauver de nombreux autres Juifs, comme cela est rappelé sur sa pierre tombale (il décéda en 1990).

La fuite dans la forêt était très pénible : le froid glacial en hiver, les animaux sauvages... mais surtout le manque de nourriture étaient insupportables. N'ayant pas le

choix, les plus jeunes membres du groupe effectuaient des virées nocturnes dans les fermes aux alentours pour rapporter quelques pommes de terre ou des oignons pour assouvir leur faim. Parfois, ils rapportaient même quelques quignons de pain : mais un poulet ? Voilà qui constituerait un repas de fête !

- Ne m'as-tu pas expliqué que ton couteau n'était plus vraiment cachère pour la Che'hita ? s'inquiéta Reb Chlomo. (En effet, les lois concernant l'état parfait de la lame sont très strictes !)

- C'est vrai, répondit le Cho'het, mon couteau n'est plus tout-à-fait aiguisé comme il convient. Il présente même une minuscule entaille... Mais nous sommes dans une situation particulière, nous risquons de mourir de faim et j'ai pensé qu'il vaut mieux procéder à la Che'hita avec un couteau pareil... - Montre-moi ce couteau, s'il te plaît.

Le Cho'het sortit le couteau de sa poche : Reb Chlomo remarqua immédiatement l'entaille et, sans hésiter, sous les yeux horrifiés du Cho'het, cassa complètement la lame !

- Il est vrai que nous sommes dans une situation de vie ou de mort, nous ne disposons pas de couteau cachère pour la Che'hita et, selon la Loi juive, nous avons le droit de manger de la viande non-abattue rituellement. Mais cela signifie que nous aurons mangé de la viande non-cachère ! On ne procède pas à la Che'hita « comme si ». La Torah est Vérité et un Juif ne joue pas avec la loi pour se sentir bien ! Telle n'est pas la voie du judaïsme ! Il vaut mieux tuer le poulet d'une autre manière et ne pas s'imaginer qu'on l'a abattu rituellement !

A la suite de cet incident, Reb Chlomo réfléchit longtemps comment obtenir malgré tout un couteau correct. Doué de mains en or, il repéra dans une poubelle un morceau de métal qu'il se mit à nettoyer et aiguiser durant de longues heures épuisantes. Mais finalement, il possédait un couteau cachère.

Au fur et à mesure que la guerre se poursuivait, Reb Chlomo réalisa qu'il lui serait impossible de conserver longtemps ce morceau de métal et décida de le cacher sous un arbre : mentalement, il fixa dans son esprit des indices qui lui permettraient éventuellement de le retrouver.

Il survécut encore deux ans dans la forêt mais fut finalement attrapé par les Nazis qui le déportèrent dans le camp d'extermination de Maidanek, près de Lublin.

Il y resta dix-huit mois : comme il était de constitution robuste, il fut choisi pour servir dans les terribles « Sonder-Commandos » chargés de récupérer les corps et de les incinérer dans les fours crématoires. Il fut enfin libéré par l'armée rouge (soviétique) après qu'il se soit caché sous une pile de cadavres.

Il put alors émigrer en Terre Sainte, non sans avoir au préalable récupéré son précieux « couteau » de Che'hita, exactement à l'emplacement qu'il avait mémorisé tout ce temps.

En Israël, Reb Chlomo fonda une famille et mérita d'avoir de nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Il confectionna pour son couteau un manche ainsi qu'un coffret particulier.

Quarante ans plus tard, il l'offrit à son fils aîné, Rav Moché Dickstein qui avait reçu son diplôme de Cho'het : bien qu'il n'ait pas l'habitude de parler en public et surtout de parler de lui-même, Reb Chlomo raconta à cette occasion l'histoire de ce morceau de métal.

Vingt-cinq ans plus tard, son petit-fils Chalom Dov Ber, fils de Rav Moché, reçut lui aussi son diplôme de Cho'het et, en même temps, le coffret avec le couteau.

Il est actuellement Cho'het à Melbourne (Australie). Il a affiné ce couteau et l'a si bien aiguisé qu'il peut maintenant s'en servir. Il a choisi de ne l'utiliser qu'une fois par an : la veille de Yom Kippour pour les poulet des Kapparot.

Si'hat Hachavoua N° 1788
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LE BAISER DU SECRET

Machia'h enseignera à tout le peuple le sens profond de la Torah et la raison de tous les commandements car ceux-ci seront révélés alors. C'est ce que signifie le texte du Cantique des Cantiques (1:2) qui, décrivant le lien entre Dieu et le peuple juif, déclare : « Il m'embrasse des baisers de Sa bouche ». Rachi l'explique ainsi : « Nous avons l'assurance de Dieu qu'Il Se révélera et expliquera à tous les raisons profondes et les choses cachées. »

Pour cela, lors de la résurrection des morts, Moïse se lèvera avec tous les grands de toutes les générations et Machia'h enseignera à tous.

(D'après Likoutei Torah Vaykra p.17a) H.N.



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

LE NUMERO

Service Porte à Porte **1 - 8 €**
sur présentation de la Sidra

DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN

Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUE FAIT-ON À CHAVOUOT ?

On a coutume de se couper les cheveux la veille de Chavouot, donc cette année le **dimanche 16 mai 2021**.

Dimanche 16 mai 2021, on allumera **avant 21h 09** (en Ile-de-France) une bougie de quarante-huit heures pour pouvoir aussi allumer les bougies du lundi soir. Puis les femmes allumeront les deux bougies de la fête (les jeunes filles et les petites filles allumeront une bougie), en récitant les bénédictions :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chèl Yom Tov. »

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyémanou Vehiguianou Lizmane Hazé. »

Dans nombre de communautés, on a la coutume de décorer la synagogue et sa maison de fleurs, en souvenir du don de la Torah, quand le désert et le mont Sinaï se sont couverts de fleurs.

Il est de coutume de veiller et de lire le Tikoun - Kriei Moéd toute la première nuit de Chavouot, donc la nuit du dimanche 16 mai au lundi 17 mai 2021.

Tous, hommes, femmes et enfants, même les nourrissons, se rendront à la synagogue lundi matin 17 mai 2021 pour écouter la lecture des Dix Commandements. On marque ainsi l'unité du Peuple juif autour de la Torah et on renouvelle l'engagement d'observer ses préceptes.

On a l'habitude de prendre un repas lacté avant le vrai repas de viande lundi midi.

Lundi 17 mai, après 22h24, les femmes, jeunes filles et petites filles allumeront leurs bougies à partir de la bougie de 48 heures et prononceront les mêmes bénédictions que la veille.

Mardi matin 18 mai 2021, on récite, pendant l'office du matin, la prière de **Yizkor** en souvenir des disparus : on donnera de l'argent à la Tsedaka pour leur mérite après la fête.

La fête se termine **mardi soir 18 mai 2021 à 22h 30** (en Ile-de-France) avec la prière de la Havdala.

Rappelons qu'on ne récite pas la prière de Ta'hanoun (supplications) depuis Roch 'Hodech Sivan (mercredi 12 mai) jusqu'au dimanche 12 Sivan (23 mai 2021).

F.L.

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

RIMON SCHOOL

AU SERVICE DE VOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE

CONTACT@SO-SACS.COM
06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Orpi

Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SOS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!

WhatsApp

GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42 43 Chemin des Vignes
01 48 44 00 88 93000 Bobigny



Maintien & Aide
à domicile

- Personnes âgées
 - Familles, garde d'enfants
 - Situation d'handicap
 - Toilette, Ménage, Repassage ...
- Paris et Val de Marne

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

01 43 28 80 00

Etude du **RAMBAM**

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

• JEUDI 20 MAI – 9 SIVAN

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même

de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts : tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, de peur qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphématoires.

• VENDREDI 21 MAI – 10 SIVAN

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de frapper à l'aide d'une lanterne ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'ajouter des coups de fouet supplémentaires à la personne passible du fouet, comme il est dit : « il n'ajoutera pas ; de peur qu'il n'ajoute [...] ».

• SAMEDI 22 MAI – 11 SIVAN

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption même si elle conduit à une appréciation des faits pratiquement certaine.

CHAVOUOT 5781

**ENFANTS JUIFS,
GARÇONS ET FILLES,
vous êtes les garants
de notre Torah**

**Hommes, femmes, enfants,
Soyons tous présents
à la synagogue**

Lundi 17 mai 2021

6 Sivan 5781

**pour écouter la lecture des
10 COMMANDEMENTS**

ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch 8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

- 40€ pour l'année
- 65€ pour l'U.E.
- 60€ abonnement de soutien
- 80€ pour l'U.E.

L'unité des enfants à travers les lettres dans le Séfer Torah



*Le 11 Nissan 5741,
le Rabbi de Loubavitch annonçait
une campagne bien particulière :*
*Unir les enfants,
petits garçons avant la Bar Mitsva,
petites filles avant la Bat Mitsva,
dans un Séfer Torah réservé aux enfants
à travers le monde afin de renforcer
leur lien avec la Torah*

*La lettre dans le Séfer Torah
est une source de bénédictions
pour l'enfant, sa famille
ainsi que pour tout le Peuple juif*

www.kidstorah.org



**Votre Boîte
de Tsédaka
est pleine !**

**Contactez-nous au
01 45 26 87 60**

Nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

**Vous pouvez également la déposer au
Beth Loubavitch :**
8 rue Lamartine - Paris 9^e
ou 55 rue Petit - Paris 19^e
**ou compléter notre formulaire en ligne
sur loubavitch.fr/tsedaka**



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE CHAVOUOT

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée 1^{er} soir dim. 16 mai* : **21h 09**

Entrée 2^e soir lundi 17 mai** : **après 22h 24**

Fin de la fête : **22h 30**

On ne met pas les Teflines Lundi 17 et mardi 18 mai 2021

* Passé ce délai, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** Allumez à partir d'une flamme déjà existante.

1^{er} soir*/2^e soir**
après

Bordeaux **21.07/22.16**
Grenoble **20.43/21.52**
Lille **21.13/22.31**
Lyon **20.48/21.58**

Marseille **20.39/21.45**
Montpellier **20.45/21.53**
Nancy **20.53/22.07**
Nantes **21.19/22.31**

1^{er} soir*/2^e soir**
après

Nice **20:32/21.39**
Rouen **21.16/22.32**
Strasbourg **20.46/22.01**
Toulouse **20.55/22.02**

Deauville : 1^{er} soir* : 21.20 2^e soir : après 22.36 Sortie : 22.42**



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT NASSO

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : **21h 15**

Sortie : **22h 36**

Bordeaux **21.12**
Grenoble **20.48**
Lille **21.20**
Lyon **20.54**

Marseille **20.44**
Montpellier **20.51**
Nancy **20.59**
Nantes **21.25**

Nice **20.37**
Rouen **21.23**
Strasbourg **20.53**
Toulouse **21.00**

Deauville : Entrée : 21.27 Sortie : 22.48

A partir du dimanche 16 mai 2021 Pose des Teflines : 4h 48 Heure limite du Chema : 9h 57 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 25 au mercredi 26 mai 2021

Les impôts sont une obligation... Donnez-leur une âme !

En application de la loi des finances,
l'année 2021 offre encore la possibilité de

RÉDUIRE DE 75% **L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)** par un don aux fondations reconnues d'utilité publique.

Choisir de réduire votre IFI en donnant à la Fondation Haya Mouchka,
c'est favoriser une action communautaire unique.

Au travers de la Fondation, vous soutenez
une institution dynamique, solidaire et authentique.

COMMENT CONTRIBUER ?

1. Etablir un chèque à l'ordre de FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA

à remettre ou envoyer à **l'Association Jeunesse Loubavitch** :
8 rue Lamartine - 75009 Paris
Un reçu cerfa vous sera adressé en retour

2. Faire votre don en ligne à l'adresse hayamouchka.fondationjudaisme.org

Un reçu cerfa sera instantanément retourné à votre adresse mail

3. Procéder par virement bancaire ou remise d'espèces
en contactant le : **01 44 52 72 96** ou par mail : **ifi2021bl@gmail.com**

Pour tout renseignement concernant le versement de votre IFI,
AVANT LE 8 JUIN 2021

n'hésitez pas à nous contacter au **01 44 52 72 96**
ou par mail : **ifi2021bl@gmail.com**